



ARMETI
FORMATIONS

Programme du parcours de formation : L'administration et la production de spectacles

en partenariat avec Mynd production



et en collaboration avec La Paillette MJC, Rennes



Objectif général

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de développer leur projet artistique dans le respect de la législation et en choisissant le mode de gestion et les outils les plus adaptés.

L'enjeu est qu'ils puissent produire leurs spectacles dans les meilleures conditions et avec des perspectives économiques viables.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- d'appliquer la réglementation spécifique au spectacle
- de respecter le droit du travail et les différentes obligations de l'employeur
- d'analyser les modes de structuration et d'organisation les plus adaptés au développement de leur projet
- de planifier et gérer les différentes étapes de la production
- de mettre en place une stratégie de diffusion
- de concevoir des outils de gestion financière pour leurs projets
- d'élaborer des contrats commerciaux adaptés à leurs projets

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – **T** 06 16 42 83 04 - **M** armetiformations@gmail.com **W** armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Contenus

Module 1 : Cadre juridique du spectacle - 2 jours

Module 2 : Les contrats commerciaux du spectacle vivant - 1 jour

Module 3 : La fiche technique d'un spectacle - 1 jour

Module 4 : L'emploi des artistes et techniciens du spectacle - 2 jours

Module 5 : Réfléchir et développer un projet de création artistique (de la production à la diffusion)

8 jours- en partenariat avec **MYND PRODUCTIONS**

Public :

chargés d'administration et/ou de production, directeurs artistiques.

Possibilité de s'inscrire en binôme (exemple : un directeur artistique et un chargé d'administration)

Pré-requis :

Avoir une expérience professionnelle dans le secteur du spectacle (minimum 6 mois).

Etre concerné par la production de spectacle (avoir un projet en cours ou à venir).

Chaque module peut être suivi séparément mais une priorité sera donnée aux stagiaires s'inscrivant à l'ensemble du parcours.

Durée : 15 jours soit 104 heures

dont 14 jours soit 98 heures en collectif répartis sur 2 mois

et 1 journée ou 6 heures d'évaluation des acquis en milieu professionnel.

Dates et lieux :

-Module 1 : 02 et 03 mai 2019 – 5 rue Jacques Prado à Redon

-Module 2 : 13 mai 2019 - 5 rue Jacques Prado à Redon

-Module 3 : 14 mai 2019 - 5 rue Jacques Prado à Redon

-Module 4 : 23 et 24 mai 2019 - 5 rue Jacques Prado à Redon

-Module 5 : du 11 au 14 juin puis du 24 au 27 juin 2019 à La Paillette MJC, Rennes

Nombre de stagiaires

de 8 à 12 stagiaires en fonction des binômes. Pas plus de 8 structures ou projets représentés.

Modalités de recrutement

Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation

Questionnaire à compléter puis entretien téléphonique.

Délai recommandé pour s'inscrire : au moins 2 mois avant le début de la formation.

Conditions d'inscription et coût pédagogique : Merci de nous contacter !

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – **T** 06 16 42 83 04 - **M** armetiformations@gmail.com **W** armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Contenus de la formation :

Module 1 : Cadre juridique du spectacle - 2 jours

Objectifs pédagogiques du Module 1 : A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- de s'approprier le cadre juridique et la réglementation spécifique au spectacle
- d'identifier les différentes obligations du producteur et de l'organisateur de spectacle
- de distinguer les différents statuts et relations contractuelles en fonction du type d'activité

Contenus :

- le spectacle : une activité commerciale (notion de lucrativité, fiscalité)
- les licences d'entrepreneurs de spectacles/ activités de production et de diffusion
- statut de l'artiste du spectacle, de l'artiste auteur et de l'artiste amateur
- droit d'auteur et droits voisins

Module 2 : Les contrats commerciaux du spectacle vivant - 1 jour

Objectifs pédagogiques du Module 2 : A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'élaborer des contrats commerciaux adaptés à leurs projets et respectant la législation.

Contenus : - Notions juridiques sur les contrats

- Les contrats spécifiques au spectacle
- Les responsabilités des cocontractants
- La négociation et la rédaction du contrat

Module 3 : La fiche technique (en lien avec le module 4 sur les contrats commerciaux) - 1 jour

Objectifs pédagogiques du Module 3 : A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- comprendre une fiche technique de spectacle et communiquer plus facilement avec les techniciens
- traduire la fiche technique d'un point de vue financier
- vérifier que les exigences techniques correspondent bien aux lieux de diffusion ciblés.
- poser les bonnes questions pour vérifier les conditions de sécurité du lieu d'accueil

Module 4 : L'emploi des artistes et techniciens du spectacle - 2 jours

Objectifs pédagogiques du Module 4 : A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- maîtriser le cadre général juridique applicable aux différents intervenants (type de contrat)
- proposer différents types de contrats de travail et les éléments de rémunération adaptés à chacun d'entre eux
- connaître les clauses du contrat de travail : mentions obligatoires, facultatives, recommandées

Contenus :

- Les bases du droit du travail et les particularités de l'engagement d'artistes et de techniciens.
- Les conventions collectives du spectacle vivant
- La conclusion du contrat de travail, les clauses obligatoires
- La protection sociale : à quoi servent les cotisations, où se payent-elles ?
- Les formalités à l'embauche et de fin de contrat
- Le bulletin de paie simplifié/clarifié

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – **T** 06 16 42 83 04 - **M** armetiformations@gmail.com **W** armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Module 5 : Réfléchir et développer un projet de création artistique

(de la production à la diffusion) - 8 jours - en partenariat avec Mynd Productions

Intervenants :

La formation sera dispensée par **Florence CHEREL de Mynd Productions** et ponctuée par la participation d'intervenant-e-s extérieur-e-s à savoir :

- **Marion Denizot**, Directrice du Master 2 Médiation du spectacle vivant à l'ère du numérique – Département des Arts du Spectacle – Université de Rennes 2,
- **Magali Julien** – Directrice de l'Intervalle – Centre culturel de Noyal sur Vilaine, scène de territoire Bretagne,
- **Jean-Christophe Baudet** – Conseiller pour le théâtre, le cirque, les arts de la rue – DRAC de Bretagne
- **Amélie Rousseau**, Adjointe de direction et conseillère artistique – La Paillette.

Pré-requis : Le stagiaire devra apporter le dossier et le budget de production d'un projet en cours ou à venir (ou les prémices d'un dossier de présentation et d'un budget).

Objectifs pédagogiques du Module 5 : A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- analyser les modes de structuration et d'organisation les plus adaptés au développement de leur projet
- organiser les différentes étapes de la production
- comprendre les différents paramètres de la diffusion et mettre en place une stratégie
- communiquer clairement sur leur projet artistique.

Contenus :

- le choix d'une structuration juridique
- situer son projet dans le contexte artistique actuel
- présenter son projet à différents destinataires
- la production : calendrier, budget, financements
- la recherche de coproducteurs, de pré-achats, de résidences
- l'action culturelle autour de la production
- élaborer une stratégie de diffusion

Formateurs

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – **T** 06 16 42 83 04 - **M** armetiformations@gmail.com **W** armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Florence CHEREL : animation du module 5

Florence Chérel travaille depuis 10 ans à accompagner les artistes dans leur développement et a créé en 2013, sur Rennes, MYND Productions, un bureau d'accompagnement et d'ingénierie culturelle résolument tourné vers le théâtre visuel et les arts associés à la marionnette contemporaine. C'est une structure qui est née de sa volonté d'imaginer un nouvel outil « sur mesure » de collaboration avec les compagnies afin d'inscrire leur travail dans une logique de stratégie et de développement sur du long terme, le plus souvent, à des moments charnières de leur évolution. Ayant longtemps cru qu'elle voulait devenir enseignante avant de se lancer dans le métier qui est le sien aujourd'hui, la formation, l'enseignement et la professionnalisation des artistes sont restées ou s'avèrent être des domaines prégnants la concernant, avec l'idée sous-jacente d'imaginer de nouveaux leviers de progression au service du Spectacle Vivant. Florence a enseigné pendant 2 ans en Licence 3 à l'Université de Rennes 2 au sein de l'UEP « la dimension internationale du spectacle vivant », elle mène depuis 2 ans une conférence de méthodologie intitulée « Management de projets culturels » en Master 1 à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes et a conçu et mené une formation pour les 3^{ème} année de l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette de Charleville Mézières: « manager son projet artistique : de la production à la diffusion ».

Animation du module 4 : intervenant à confirmer

Un spécialiste de la paie du spectacle.

Olivier MÉNARD : animation du module 3

Olivier Ménard est technicien son depuis 1993.

Il a commencé à travailler au Fuzz Yon à La Roche sur Yon comme technicien de la salle et du studio également comme régisseur de la dernière édition du Festival Rock sur Yon en 1994.

Il fera ensuite la régie du Festival Microcosm de 2007 à 2009 à la Roche sur Yon et du festival Nantais Scopitone (sous les Nefs) en 2009.

De 1994 à 1996, il intervient en tant que formateur pour Trempolino à Nantes. Depuis 1994, il suit de nombreux artistes en tournées : Le Ballon Rouge, Dominique A, Katerine Francis & ses peintres, Mukta, Alban Darce, Matt Elliott, Autour de Lucie, The Married Monk. Il est également technicien son de la salle Stéréolux à Nantes et du Fuzz Yon à La Roche sur Yon. Il a également créé le studio corner box dans lequel il enregistre et mixe des albums depuis 2001.

Christine ARGENTÉ : coordination pédagogique et animation du module 1 et 2

Christine Argente a une expérience professionnelle de 15 années dans le secteur du spectacle vivant.

Cofondatrice, en 2000, du bureau de production Esta fête (création et diffusion de spectacles musicaux

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – **T** 06 16 42 83 04 - **M** armetiformations@gmail.com **W** armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

issus des musiques traditionnelles), elle y travaille pendant 7 ans en tant qu'administratrice, chargée de production ou chargée de diffusion, puis devient présidente de l'association de 2007 à 2014.

En 2008, elle participe activement à la création du groupement d'employeurs Gesticulateurs : groupement d'employeurs du spectacle et des artisans de la culture basé à Redon : www.gesticulateurs.org Elle en est la présidente de 2008 à 2014.

En 2007, elle est embauchée à l'ADDAV56 (Association départementale pour le développement des arts vivants dans le Morbihan) en tant qu'administratrice puis directrice adjointe en 2010. Elle prend en charge le développement du service d'information juridique : rendez-vous individualisés et création d'un programme de formations spécialisées à destination de tous les acteurs des arts vivants.

Elle est aujourd'hui la coordinatrice pédagogique de Armeti formations et intervient régulièrement en tant que formatrice pour différentes structures.

Méthodes pédagogiques

Allers retours permanents entre théorie et pratique, textes juridiques et mises en œuvre concrètes. Chaque journée de formation comporte des temps d'apports théoriques, des temps d'exercices pratiques en petits groupes et des temps pour des questions et des échanges.

Supports pédagogiques

De nombreux documents (sous format numérique et/ou papier) seront remis aux stagiaires : extraits de textes juridiques, jurisprudences, articles de magazines spécialisés, exemples de contrats, de budgets ... et des fiches pratiques réalisées par la formatrice.

Exercices pratiques et ludiques créés spécialement pour ce parcours de formation.

Évaluation

Les exercices pratiques permettront de vérifier la bonne compréhension des apports théoriques.

Des QCM viendront également ponctuer les journées pour vérifier les acquis des stagiaires.

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – **T** 06 16 42 83 04 - **M** armetiformations@gmail.com **W** armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Des travaux seront à réaliser entre chaque module de formation afin de constituer un dossier administratif qui devra être présenté à la fin du parcours à un groupe de professionnels.

1 journée soit 7 heures d'évaluation des acquis en milieu professionnel est prévue à l'issue du parcours. Cette évaluation devra être réalisée dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

Bilan et retours des stagiaires :

Un temps sera réservé à la fin de chaque module pour faire un bilan de la formation avec les stagiaires : retours positifs ou négatifs sur la formation, questions restantes ...

Chaque stagiaire complétera sur place un questionnaire d'évaluation à chaud qu'il devra remettre au formateur(trice) ou à la coordinatrice pédagogique de Armeti formations.

Il sera également demandé aux stagiaires de répondre à une évaluation à froid 3 à 6 mois après la formation (entretien et/ou questionnaire).

Contrat moral et règles partagées par les participants et les formateurs

- Volontariat
- Confidentialité
- Présence assidue
- Ecoute bienveillante
- Ecoute réciproque
- Attitude participative
- Implication personnelle
- Respect du règlement intérieur de Armeti

pour les métiers des arts et de la culture

5, rue Jacques Prado – 35600 Redon – **T** 06 16 42 83 04 - **M** armetiformations@gmail.com **W** armeti.fr

A.P.E : 8559A - SIRET : 809 905 680 000 25

enregistré sous le numéro 53 35 09688 35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.